



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement

COMITÉ DES RÉFÉRENTS SI SIAO

24 septembre 2026

Ordre du jour

1

Feuille de route de la refonte du SI SIAO

- Suivi des chantiers d'évolution du SI sur la base de connaissances

2

Chantiers en cours

- Jeu de données des environnements Formation et Beta

Sondage

3

Prochaines versions du SI SIAO

- Double authentification : vérification des adresses email avant le 31/10

4

Assistance et déploiement

- Nouvelle procédure d'habilitation d'accès au SI SIAO des entités gestionnaires

Suivi des chantiers d'évolution du SI sur la base de connaissances

Une nouvelle vision de la feuille de route est disponible sur la base de connaissances

basedekonnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/support/-feuille-de-route-du-si-siao



Jeu de données des environnements Formation et Beta

Quel jeu de données pour les environnements Formation et Beta

Sondage

La proposition

Mettre à jour les environnements **Formation** et **Beta** avec un jeu de données complet, basé sur les données de production :

- Les données réelles de l'Offre
- Les données des ménages pseudonymisées

**Souhaitez-vous que les environnements Formation
et Beta soient mis à jour avec ce jeu de données ?**

Oui

Non

Répondez via le sondage qui s'affiche
sur l'écran de l'outil Webinaire

**Double authentification : vérification
des adresses email avant le 31/10**

Les adresses email des comptes SI SIAO sont à vérifier avant le 31 octobre

Dans le cadre de la feuille de route ministérielle de sécurité numérique, la connexion au SI SIAO passera par une **double authentification par email**, basée sur l'adresse associée au compte de chaque utilisateur, à **partir du 31 octobre 2026**.

Faites vérifier que les adresses email de chaque compte remplissent 3 conditions

1 **Nominative**
À votre nom, et non une adresse générique

2 **Personnelle**
Utilisée par vous seul(e), sans partage avec des collègues

3 **Accessible**
Vous pouvez consulter cette boîte mail

Sinon : demander la modification au support avant le 31 octobre

1 Ouvrir le [formulaire de support](#)

2 Thématique : **Assistance technique**
Motif : **Autre**

3 Indiquer l'**ancienne** et la **nouvelle adresses emails** dans le message

Nouvelle procédure d'habilitation des entités gestionnaires

La Dihal a publié une nouvelle doctrine d'habilitation d'accès au SI SIAO pour les entités gestionnaires

Le rôle des DDETS

Valider la légitimité de chaque entité gestionnaire partenaire du SIAO à suivre le parcours des ménages dans le SI SIAO.

Deux critères à vérifier :

- ▶ Relever de l'article L. 345-2-6 du CASF (partenaires avec lesquels le SIAO peut conventionner).
- ▶ Avoir un usage conforme aux finalités du SI SIAO.

Ce que précise la doctrine

- ▶ Les profils à attribuer selon les usages.
- ▶ Les règles de gestion des droits attendues des administrateurs.
- ▶ Le périmètre d'accès aux données pour chaque profil.

Ce que cela change

Pour les nouvelles entités :

- ▶ La doctrine s'applique dès à présent.

Pour les entités déjà habilitées :

- ▶ Vérifier que les conditions sont remplies. À défaut, une révocation de l'habilitation pourra être engagée.

basedeconnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/support/doctrine-relative



Questions et échanges



Merci pour votre participation